

**Convention de groupement de commandes avec Sodineuf Habitat Normand pour
les travaux de résidentialisation et d'aménagement d'espaces publics
Quartier de Neuville Nord, secteur Cormorans Mérault**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 39

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Dieppe, contractualisé dans la convention ANRU du 18 juin 2010, il est prévu de requalifier les espaces publics et de résidentialiser les immeubles de Sodineuf Habitat Normand situés dans le quartier de Neuville Nord et notamment dans le secteur Cormorans Mérault. Ces opérations relèvent de deux maîtres d'ouvrages différents : la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand.

Un premier groupement de commandes, régi par une précédente convention, a été constitué dans le but de regrouper les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre de manière à garantir un aménagement cohérent des espaces extérieurs et de faciliter la coordination des projets. Cette convention a été signée par les deux maîtres d'ouvrages concernés par le projet de rénovation urbaine du quartier de Neuville Nord.

Dans cette même logique, un nouveau groupement de commandes concernant ces deux maîtres d'ouvrages, objet de la présente convention, est envisagé afin de procéder à la passation et l'exécution des marchés de travaux. Il permettrait, outre des économies d'échelle, une meilleure coordination et une optimisation des délais de réalisation des travaux.

Ce groupement de commandes a pour objet la consultation des entreprises qui réaliseront les travaux conformément au projet proposé par le maître d'oeuvre commun aux membres du groupement et validé par eux.

Le programme de l'opération est donc le suivant :

1. Sodineuf Habitat Normand est chargé de la résidentialisation de 5 immeubles lui appartenant dans le secteur Cormorans Mérault,
2. La Ville de Dieppe est chargée de l'aménagement et de la requalification des espaces publics situés entre la résidence du Marché, la limite Nord-Nord-Ouest du parc de Neuville, l'école Jeanne Magny, la résidence des Goélands, l'avenue des Canadiens pour le prolongement de la rue Jean Mérault et les secteurs pavillonnaires situés au droit de la rue Maurice Thiriet et de la rue des Cormorans.

Un projet de convention de groupement de commandes a été rédigé à cet effet, pour permettre la passation des marchés publics pour retenir les entreprises de travaux.

Chaque partie s'engage à conclure, signer et notifier des marchés distincts, avec le(s) cocontractant(s) retenu(s), à hauteur de ses besoins propres.

La Ville de Dieppe sera le coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de procéder, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

La Ville de Dieppe choisira parmi les procédures énumérées par le Code des Marchés Publics, celles qui lui paraissent les plus appropriées juridiquement à la sélection des attributaires des marchés de travaux, et accomplira les actes de publicité et de mise en concurrence requis par le même Code pour la désignation de ceux-ci.

Le projet de convention de groupement de commandes annexée à cette délibération fixe également l'organisation de la commission d'appel d'offres du groupement.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par l'ensemble des membres du groupement et prendra fin à la date de réception des marchés de travaux.

Il convient enfin de désigner les représentants titulaire et suppléant de la Ville de Dieppe au sein de la CAO du groupement.

La CAO du groupement sera présidée par le représentant du coordonnateur, en l'occurrence la Ville de Dieppe.

Vu :

- le Code des Marchés publics, plus particulièrement en son article 8,
- le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2121-21

Considérant l'avis de la commission n° 6 du 04 décembre 2012,

☛ **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver la convention de groupement de commandes avec Sodineuf Habitat Normand, pour les travaux de résidentialisation et d'aménagement d'espaces publics, quartier de Neuville Nord, secteur Cormorans Mérault,

- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces s'y rapportant,

- de procéder par un vote à main levée à l'élection du représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la CAO du groupement.

Il est ainsi rappelé que les représentants en question doivent être élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d' Appel d' Offres de la Ville de Dieppe.

Sont élus :

- représentant titulaire : Hugues Falaize
- représentant suppléant : Patricia Ridel

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
